

**Escale
du goût
en
Méditerranée**

Les
groupes
d'aliments



Semaine 42

- Entrée
- Plat principal
- Légume Féculent
- Produit laitier
- Dessert

	Grèce	Liban	Mercredi	Baléares	Italie
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi <i>Repas végétarien</i>	Vendredi
Entrée	Concombres tzatziki	Taboulé	Salade de boulgour	Salade andalouse	Salade de tomates au basilic
Plat principal	Haut de cuisse de poulet sauce kokkinisto	Kefta sauce libanaise	Cordon bleu	Paëlla végétarienne	Tortellonis au saumon crème au basilic
Légume Féculent	Pommes de terre	Carottes au cumin	Ratatouille		
Produit laitier	Fromage blanc au miel	Suisse aux fruits	Munster (coupe)	Petit Louis	Gouda
Dessert	Nougat	Fruit	Compote de fruits	Raisins	Panna Cotta du chef

Repas de substitution :

- Lundi : Beignets de calamars à la romaine + citron
- Mardi : Falafels + mayonnaise
- Mercredi : Omelette

Présence de porc signalée par *

Légende

- Produit issu de l'agriculture biologique
- Produit de saison
- Produit local
- Dessert du chef

**Escale
du goût
en
Méditerranée**

Cette semaine, à l'occasion de la semaine des saveurs, pars à la découverte de 4 pays autour du bassin méditerranéen lors de notre animation ESCALE EN MÉDITERRANÉE .
Ces escales festives mettent à l'honneur chaque jour un pays et ses spécialités culinaires.
Lundi tu découvras la Grèce, Mardi le Liban, Jeudi Les Baléares et enfin vendredi l'Italie.



Compte-tenu du contexte actuel difficile en termes d'approvisionnements en produits alimentaires, les menus sont exceptionnellement à titre indicatif

Tous nos plats sont susceptibles de contenir les 14 allergènes suivants : céréales contenant du gluten (seigle, blé, orge, avoine, épeautre, kamut), crustacés, oeufs, poissons, arachides, soja, lait, fruits à coque, céleri, moutarde, sésame, anhydride sulfureux et sulfites, lupin et mollusques.
Selon l'article R.112-14 du décret du 17 avril 2015, la cuisine centrale met à disposition un repas sans les 14 allergènes réglementaires, qui s'intègre dans le dispositif déployé par votre établissement.